



PROJET PÉDAGOGIQUE

avec **Intervention Régulière**

Enseignements et Éducation Artistiques et Culturels (2EAC)

À renseigner à partir de trois séances si l'intervenant.e est bénévole, dès la première séance s'il.elle est rémunéré.e.

bénévole rémunéré.e

Toute intervention extérieure doit concourir à la mise en œuvre du projet d'école.

CE DOSSIER EST À ADRESSER À L' IEN DE LA CIRCONSCRIPTION POUR INFORMATION AVANT LE DÉBUT DE L' ACTION.

Références :

- Article L.911-6, D.321-1, R911-58 à R911-61 du code de l'éducation
- Décret du 19/08/2019 qui modifie l'article R911-59 (voir [JORF n°0192 du 20 août 2019](#) Texte n° 15)
- Arrêté du 10 mai 1989
- Circulaire n° 92-196 du 3 juillet 1992 (intervenants extérieurs)
- Circulaire n°99-136 du 21-09-1999 pour l'organisation des sorties scolaires

- ÉCOLE -

Nom de l'école :	Commune :
Nom du directeur.de la directrice :	Circonscription :
Données de contact :	<input type="checkbox"/> Aurillac
Téléphone :	<input type="checkbox"/> Mauriac
Courriel :	<input type="checkbox"/> Saint-Flour

- ORGANISATION -

Enseignants	Classes + Effectifs	Dates + horaires des interventions	Nombre total de séances (y compris les séances sans recours à l'intervenant)	Lieu.x de pratique

- INTERVENANT.E -

NOM d'usage NOM de naissance (si différent du nom d'usage) :	
Prénom	
<input type="checkbox"/> F (de sexe féminin) ou <input type="checkbox"/> M (de sexe masculin)	
Statut	
Diplômes – qualifications	
Domaine(s) artistiques(s) concerné(s)	
Convention DSDEN	Oui <input type="checkbox"/> référence : Non <input type="checkbox"/>

- DESCRIPTIF DU PROJET PÉDAGOGIQUE -

INTITULÉ DU PROJET OU DE L'ACTIVITÉ : AXES DU PROJET D'ÉCOLE CONCERNÉS :
--

COMPÉTENCES / CONNAISSANCES VISÉES disciplinaires et transversales en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture :

MODALITÉS D'ORGANISATION DE L'INTERVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES ÉLÈVES (groupes / ateliers / répartition professeur.e des écoles – intervenant.e...)

PART DU PROJET PRISE EN CHARGE PAR L'ENSEIGNANT.E

L'enseignant.e, par sa présence et son action, assume de façon permanente la responsabilité pédagogique de l'organisation.

Signature de l'enseignant.e :

PART DU PROJET PRISE EN CHARGE PAR L'INTERVENANT.E

L'intervenant.e s'engage à respecter le règlement intérieur de l'école et les modalités d'intervention fixées avec l'enseignant.e.

Signature de l'intervenant.e :

MODALITÉS D'ÉVALUATION

TYPE DE RESTITUTION (spectacle / exposition / production plastique, numérique...)

Participation à un festival : le FEE d'Aurillac (Festival d'Expression Infantile) et « Arts Scène Loupiots » de St-Flour

- AUTORISATION, VISAS -

Autorisation du/de la directeur.trice d'école :

Je soussigné.e directeur.trice de l'école susnommée, après avoir pris connaissance des conditions de mise en œuvre et de sécurité, veillé à ce que l'organisation et la pratique des séances soient l'objet d'une concertation, autorise M..... à intervenir dans la.les classe.s pendant le temps scolaire.

Date et signature :

Visa du conseiller spécialiste de la discipline (arts et culture)

Date et signature :

Visa de l'IEN de la circonscription :

Date et signature :